



BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE NIVEAU 2 POUR LES MUNICIPALITÉS, LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS, LES ENTREPRISES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Présentation de la demande

1. Faire installer la borne de recharge par un électricien qualifié.
Obtenir une copie du rapport de l'inspection électrique.

2. Préparer le dossier de demande.

Remplir et signer le formulaire de demande.

Joindre les documents requis.

3. Soumettre le dossier de demande en personne ou par la poste à la Direction de l'énergie.

4. Un chèque sera envoyé dans les 12 semaines.

Remise	Critères	Montant par borne	Quantité
Municipalités, gouvernements des Premières Nations et sociétés de développement	<input type="checkbox"/> Alimentation électrique de 208 à 240 volts <input type="checkbox"/> Tête enfichable standard de type SAE J1772 ou adaptateur (pour obtenir une exception, communiquer avec la Direction de l'énergie)	90 % des coûts jusqu'à un maximum de 9 000 \$	Maximum de 20 par bâtiment
Entreprises et organisations non gouvernementales	<input type="checkbox"/> Fabriquée dans un pays ayant un accord de libre-échange avec le Canada (ce qui exclut les bornes fabriquées en Chine) <input type="checkbox"/> Connexion au réseau <input type="checkbox"/> Produit homologué (ULC, CSA ou cETL).	65 % des coûts jusqu'à un maximum de 6 500 \$	Maximum de 20 par bâtiment

Documents à fournir

Factures et reçus détaillés, indiquant un solde à payer de zéro

Rapport d'inspection électrique du gouvernement du Yukon

Fiche technique de la borne de recharge

Photos montrant la borne de recharge installée, sous tension et raccordée au réseau

Renseignements sur l'organisation présentant la demande

La remise sera versée à l'organisation présentant la demande seulement. Son nom doit figurer sur les factures et les pièces justificatives, le cas échéant. L'organisation qui présente la demande doit s'assurer que toutes les parties ayant participé à l'achat ou aux travaux sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.

Nom de l'organisation

Personne-ressource (signataire autorisé) Titre

Téléphone Courriel

Adresse postale

Numéro et rue/Case postale	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
----------------------------	----------------	---------------------	-------------

Type d'organisation

Municipalité ou localité du Yukon

Gouvernement d'une Première Nation ou société de développement autochtone

Entreprise

Organisation non gouvernementale

Numéro d'enregistrement d'entreprise ou d'organisme à but non lucratif (le cas échéant)

Adresse où l'appareil sera installé (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)

Numéro et rue	Ville/Localité	Territoire/Province	Code postal
---------------	----------------	---------------------	-------------

Nombre de bornes installées Téléphone Courriel

Signature de l'organisation présentant la demande

J'accepte les conditions du programme Écoénergie du gouvernement du Yukon. Je confirme que toutes les mesures requises ont été prises à la date de la signature figurant ci-dessous et que les reçus, les factures et les documents joints sont complets et exacts. Je confirme qu'à la date du dépôt de la demande, les produits achetés se trouvent au Yukon et qu'ils seront utilisés au Yukon.

Signature

Date

AAAA - MM - JJ

Sondage

Comment avez-vous appris l'existence de la remise?

Publicité

Kiosque d'information/affichage

Nouvelles locales

Détaillant/en magasin

Médias sociaux

Bouche-à-oreille

Conditions

Définitions

cELT - Laboratoires effectuant des essais électriques au Canada

CSA - Association canadienne de normalisation

ONG - Organisation non gouvernementale

kW - kilowatt

ULC - Laboratoires des assureurs du Canada

V - volt

Demandeurs admissibles : Les municipalités, les localités et les collectivités du Yukon; les gouvernements des Premières Nations et les sociétés de développement autochtones; les entreprises et les organisations non gouvernementales qui possèdent les bâtiments où des bornes de recharge de niveau 2 sont installées. Les demandeurs admissibles qui louent un bâtiment doivent obtenir l'approbation de son propriétaire pour avoir droit à la remise. Les propriétaires d'une habitation privée admissible située au Yukon peuvent obtenir une remise semblable pour l'installation d'une borne. Ils doivent toutefois remplir un formulaire de demande différent. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/remises-écoénergie>.

Les entités gouvernementales yukonnaises et fédérales, y compris les sociétés d'État, ne sont pas admissibles.

Bâtiments admissibles

Municipalités, gouvernements des Premières Nations et sociétés de développement autochtones : Les bâtiments admissibles doivent appartenir à la municipalité, au gouvernement de la Première Nation ou à la société de développement autochtone ou être loués par ceux-ci.

Entreprises et organisations non gouvernementales : Elles doivent être propriétaires ou locataires du bâtiment, par exemple :

- appartement;
- bâtiment résidentiel à logements multiples;
- bâtiment commercial;
- bâtiment communautaire.

Une preuve de propriété ou de droit d'accès à l'endroit où les bornes sont installées peut être exigée.

Bornes de recharge et matériel d'alimentation admissibles

Critères à respecter :

- alimentation électrique de 208 à 240 volts;
- tête enfichable standard de type SAE J1772 ou adaptateur (pour obtenir une exception, communiquer avec la Direction de l'énergie);
- connexion au réseau;
- produit homologué (UL, CSA ou cETL).

Une borne de recharge double est considérée comme une seule borne aux fins du calcul de la remise. L'installation des produits, la réalisation des travaux et la prestation des services doivent être effectuées au Yukon. L'équipement doit être neuf; les produits usagés ne sont pas admissibles. La remise pour la durée du programme se limite à 20 bornes de recharge par bâtiment.

Dépenses admissibles

- équipement (y compris les dispositifs de partage de charge et les répartiteurs intelligents);
- main-d'œuvre;
- mise à niveau des installations électriques (panneau de distribution, câblage, nouveaux poteaux);
- construction;
- frais contractuels et professionnels liés à l'installation et aux mises à niveau de l'infrastructure de soutien nécessaires.

Inspections : Une inspection finale des installations électriques est requise si vous effectuez des travaux de modification ou de mise à niveau électriques. Une copie du rapport de cette inspection effectuée par le gouvernement du Yukon doit être jointe à la demande de remise.

Reçus et factures : Les reçus, les factures et les documents à soumettre doivent être lisibles, détaillés et contenir les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant ou du fournisseur, ainsi que la marque, le numéro de modèle, la description et le prix des articles. Le cas échéant, le nom du demandeur indiqué dans le présent formulaire doit figurer sur les factures fournies. **Toutes les factures doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde de zéro, et être paraphées par le fournisseur.** Le paiement sera versé à la personne ou à l'entreprise dont le nom figure sur le présent formulaire. La personne qui présente la demande doit s'assurer que toutes les parties ayant participé à l'achat ou aux travaux sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.

Limites du programme : La remise est offerte jusqu'au 31 mars 2026. Elle est assujettie aux fonds disponibles et peut être révisée, modifiée ou interrompue en tout temps par la Direction de l'énergie. Le gouvernement du Yukon n'accorde pas de remise d'un montant supérieur à la valeur des travaux, des produits ou des services.

Dépôt de la demande et réception de la remise : Les reçus, les factures et les documents justificatifs doivent dater de moins de 12 mois avant la date de dépôt de la demande à la Direction de l'énergie. La date retenue sera la date du plus récent paiement. Le gouvernement du Yukon ne saurait être tenu responsable de toute demande perdue, tardive, expédiée à la mauvaise adresse, endommagée, illisible, incomplète ou non admissible. Il faut prévoir un délai d'environ 12 semaines pour la réception de la remise. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou conclu un contrat avec lui peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

Produits admissibles : La Direction de l'énergie s'en remet à des normes d'organismes tiers pour évaluer et homologuer les produits, les travaux et les services écoénergétiques. En faisant la promotion de ces normes, la Direction ne favorise aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels sont recueillis en conformité avec l'alinéa 15c(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, LY 2018, ch. 9, pour déterminer votre admissibilité à une remise Écoénergie, procéder

au paiement de la remise et vous tenir au courant des modifications apportées au programme. Pour en savoir plus, contactez le gestionnaire des programmes d'efficacité énergétique, Direction de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-393-7063 ou (sans frais) au 1-800-661-0408 (demandez qu'on transfère votre appel).

Avis de non-responsabilité : Le rôle de la Direction de l'énergie est de favoriser la réalisation de travaux écoénergétiques et l'achat de produits ou de services écoénergétiques. Elle n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits. En approuvant une demande, la Direction ne garantit pas des économies d'énergie. La Direction n'est pas responsable des affirmations de tiers au sujet du programme Écoénergie, de la remise ou de l'admissibilité d'un produit.

Renseignements

Direction de l'énergie

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon

Adresse physique : Centre des solutions énergétiques et climatiques
4114, 4^e Avenue, 2^e étage, édifice de la RBC
Whitehorse (Yukon)

Adresse postale : C.P. 2703 (EMR-206), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408 (demandez qu'on transfère votre appel).

Courriel : energy@yukon.ca

Site Web : <https://yukon.ca/fr/remises-ecoenergie>